



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

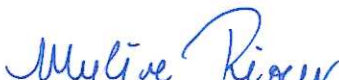
Règlement 754-4 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée et d'en modifier le mode de financement

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 17 août 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 28 septembre 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 28 septembre 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 28 septembre 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA